

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN CAUX
■ 02.35.97.00.22
☎ 02.35.97.90.73

DECISION N° 2024/044

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION À L'ÉTAT POUR LA PREMIÈRE
TRANCHE DE RÉNOVATION DES LOCAUX ET ESPACES DE LA COB DE
GENDARMERIE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX AU TITRE DE LA DETR / DSIL 2024

Le Maire de SAINT-VALERY-EN-CAUX,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020-12-14/94 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020,
portant délégation de pouvoir au Maire ;
VU l'appel à projet DSIL / DETR de l'Etat pour l'année 2024 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est confirmé la volonté de réaliser la première tranche des travaux de
rénovation des locaux est espaces de la communauté de brigades de gendarmerie de
SAINT-VALERY-EN-CAUX.

Article 2 : Le plan de financement de l'opération est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

- Travaux272.980 €
- Frais d'ingénierie et annexes (SPS, contrôle technique, diagnostic amiante...) : 4.354 €
Total.....277.334 €

2°) Recettes :

- Subvention espérée de l'État.....177.334 €
- Autofinancement.....100.000 €
Total.....277.334 €

Article 3 : Il est sollicité à cette fin une subvention de L'État au titre du dispositif DSIL /
DETR 2024 susvisé.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement
qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du
Conseil Municipal.

Fait à SAINT-VALERY-EN-CAUX, le 23 mai 2024

Le Maire,

Jean-François OUVRY

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le
Et de sa publication le

15 JUL. 2024

15 JUL. 2024

Pour le Maire et par délégation :
Le Directeur Général des Services
Bruno MICHELARD

Accusé de réception en préfecture
076-217606557-20240523-2024-044b-AU
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024